



CONTRAT DE  
TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET  
SOLIDAIRE



PETR  
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

## Diagnostic territorial « Economie circulaire » Analyse des réponses au questionnaire à destination des acteurs économiques privés & publics Automne 2020

### Sommaire

- I. Portrait des répondants
- II. Définition de l'économie circulaire
- III. Pilier "approvisionnement durable"
- IV. Pilier "écoconception"
- V. Pilier "écologie industrielle et territoriale"
- VI. Pilier "économie de la fonctionnalité"
- VII. Pilier "consommation responsable"
- VIII. Pilier "allongement de la durée d'usage"
- IX. Pilier "déchets et recyclage"
- X. Freins et leviers

### Contact:

Domitille CRENN

Chargée de mission Économie circulaire et Concertation

07 88 73 46 83

[ctesecc@paysgrandbrianconnais.fr](mailto:ctesecc@paysgrandbrianconnais.fr)

Soutenu par



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



1 / 15

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras Diagnostic territorial « Economie circulaire » - Analyse des réponses au questionnaire à destination des acteurs économiques privés & publics - Automne 2020

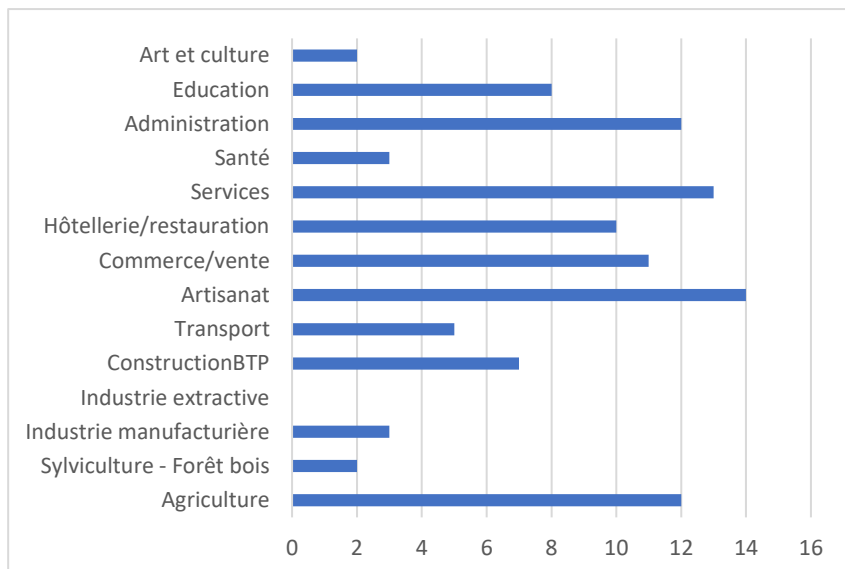


Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins,  
du Guillestrois et du Queyras  
Mairie - 9, rue de l'école 05100 VILLARD ST PANCRACE  
[www.paysgrandbrianconnais.fr](http://www.paysgrandbrianconnais.fr)  
SIRET : 200 052 801 000 12

# I. Portraits des répondants

102 réponses au questionnaire ont été reçues entre le 11 septembre et le 23 octobre.

## Secteurs d'activités

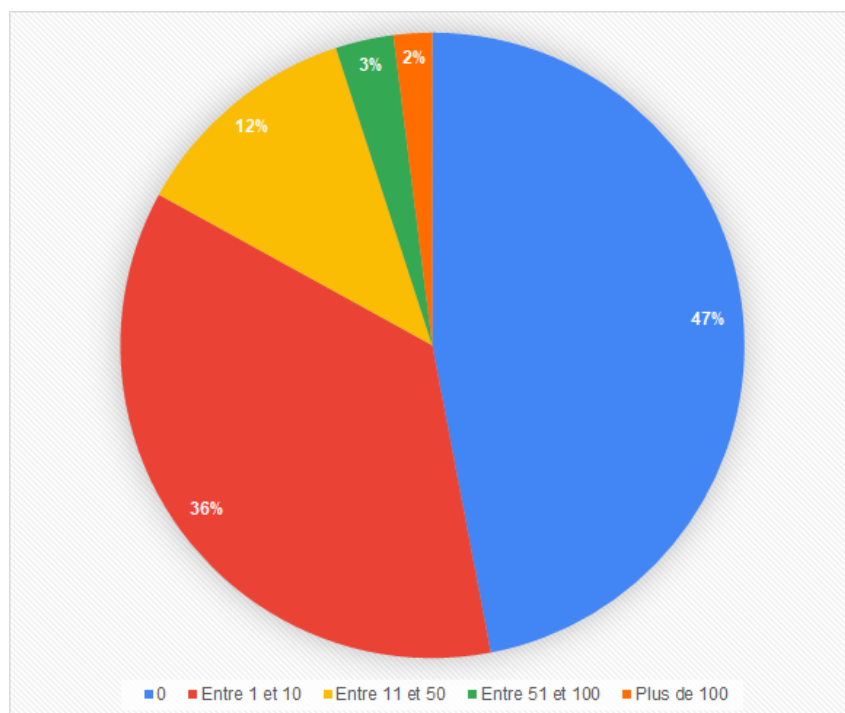


Les secteurs de l'administration, de l'agriculture et de l'artisanat sont les plus représentés.

Les secteurs de l'art et la culture, de la sylviculture et de l'industrie manufacturière sont les moins représentés.

Aucune réponse n'a été recueillie auprès du secteur de l'industrie extractive. Cette absence de réponse est à mettre en parallèle avec le faible nombre d'entreprises présentes sur le territoire.

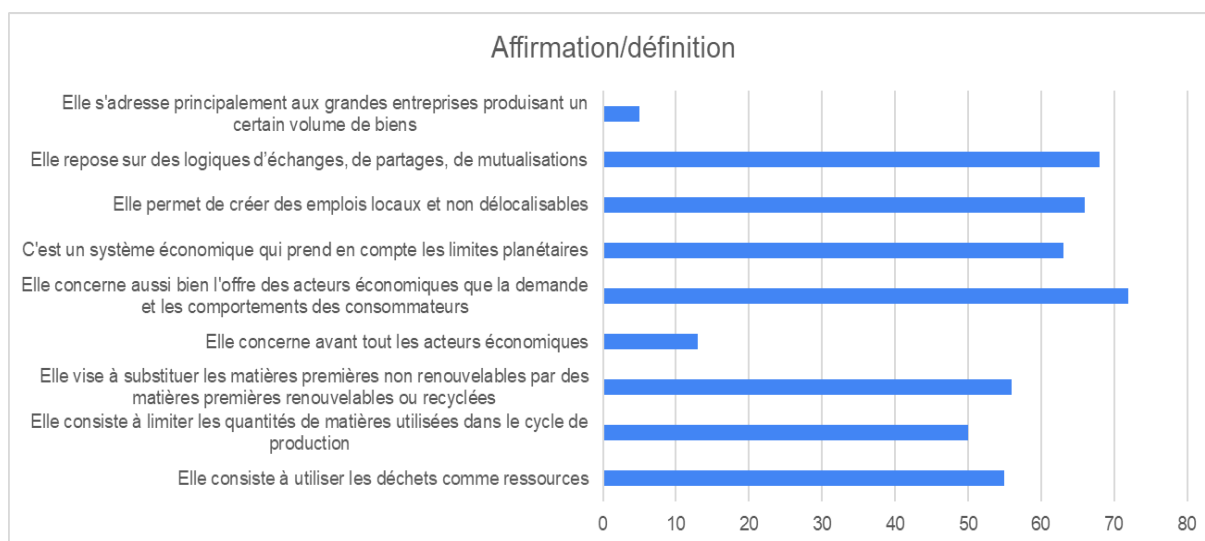
## Effectif salarié



On constate une surreprésentation des structures ayant plus de 10 salariés. Ils totalisent 17 % des répondants contre seulement 3% des entreprises du territoire.

A l'inverse, les entreprises de 10 salariés et moins représentent 83% des répondants alors qu'elles forment 97% des entreprises du territoire.

## II. Définition de l'économie circulaire



Les réponses montrent une bonne connaissance du concept d'économie circulaire qui est un système économique qui prend en compte les limites planétaires. Il concerne donc aussi bien l'offre des acteurs économiques que la demande et les comportements des consommateurs.

Il consiste à limiter les quantités de matières premières non renouvelables utilisées dans le cycle de production en utilisant les déchets comme ressources et en substituant les matières premières non renouvelables par des matières premières renouvelables ou recyclées.

Ce système économique permet de créer des emplois locaux et non délocalisables et repose sur des logiques d'échanges, de partages et de mutualisation. Il s'adresse à tous les acteurs économiques, quelle que soit leur taille, leur type d'activités et de production (matériel ou immatériel).

Peu de répondants estiment qu'elle s'adresse principalement aux grandes entreprises produisant un certain volume de biens ou qu'elle concerne avant tout les acteurs économiques. Cela traduit l'idée que chaque acteur doit participer à la mise en œuvre d'une économie circulaire.

[Consultez la définition complète de l'économie circulaire et de ses piliers par l'ADEME](#)

## III. Premier Pilier - Approvisionnement durable

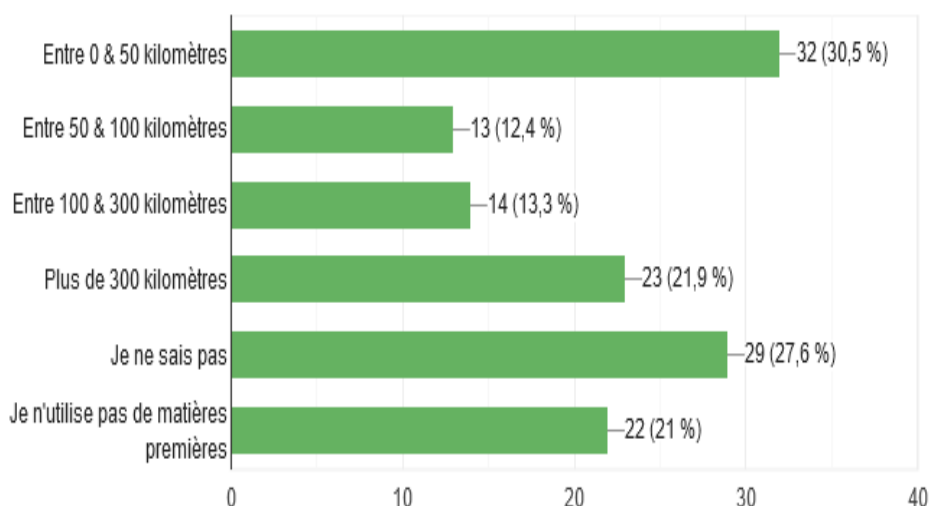
### Labels et certifications

Les acteurs économiques du territoire ont recours aux certifications, marques territoriales et labels suivants :

- **Bois des Alpes** : La certification "Bois des Alpes" garantit que le bois est issu de forêts du massif alpin français gérées durablement, sous certification forestière bois.  
<https://www.boisdesalpes.net/bois-des-alpes.php>
- **Label FSC et certification PEFC** : Gestion durable des forêts  
<https://fr.fsc.org/fr-fr>  
<https://www.pefc-france.org/>

- **Agriculture Biologique:** Certification française pour les produits issus de l'agriculture biologique et répondant à des critères strictes. **Alpes Contrôles** est un des organismes de contrôle indépendants accrédités par l'Agence bio.  
<https://www.agencebio.org/>  
<https://certification-bio.fr/>
- **Hautes Alpes Naturellement :** La marque territoriale garantit l'origine haut-alpine et la qualité montagnarde des produits agricoles bruts ou transformés par les agriculteurs, les entreprises du département et les restaurateurs.  
<https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-des-hautes-alpes/nos-marques/hautes-alpes-naturellement/>
- **Commerce Équitable :** Il existe une [multitude de labels](#) dont l'objectif est de réduire les inégalités sociales et environnementales engendrées par le commerce conventionnel.
- **GOTS (Global Organic Textile Standard) :** La certification permet aux entreprises de commercialiser à l'international leurs textiles biologiques qui doivent intégrer au minimum 95% de fibres biologiques certifiées.  
<https://www.global-standard.org/fr/>
- **Ecocert :** Organisme de certification sur différents cahiers des charges environnementaux.  
<https://www.ecocert.com/fr/certification>
- **Qualité Sécurité Environnement :** La certification QSE met en valeur un engagement en matière de qualité, de sécurité et d'environnement (normes (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001) via l'application d'une politique et d'un outil de management spécifiques.  
[https://fr.wikipedia.org/wiki/Certification\\_QSE](https://fr.wikipedia.org/wiki/Certification_QSE)

### Distance entre le lieu d'extraction et/ou de production des matières premières utilisées par les entreprises du territoire



Pour 1/3 des structures, tout ou partie de leurs matières premières sont produites ou extraites à une distance comprise entre 0 et 50km.

En revanche, la distance s'élève à plus de 300 kilomètres pour 22% des répondants.

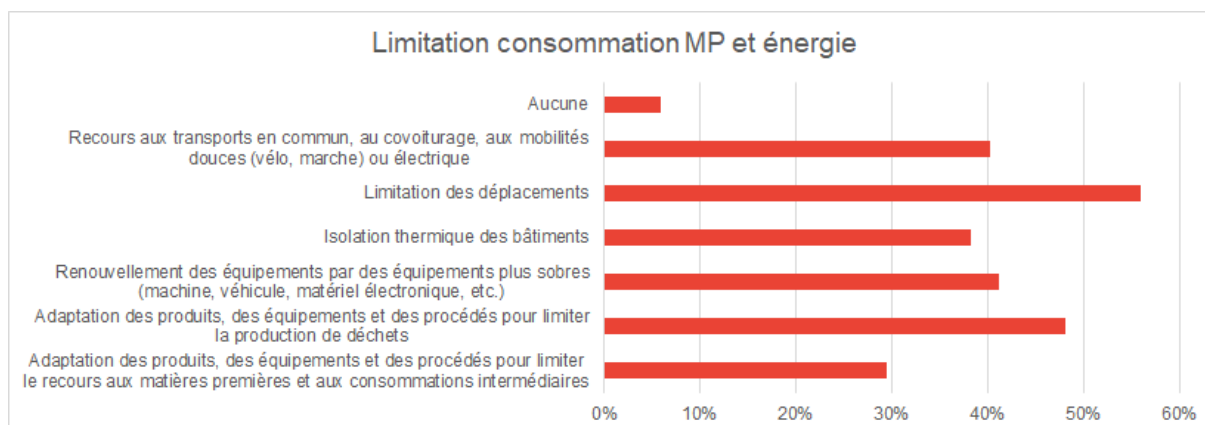
Aussi, 30% de l'ensemble des structures ne connaissent pas les lieux de production ou d'extraction des matières utilisées pour leurs activités.

### 4 / 15

PETR Briançonnais Ecrins Guillestrois Queyras Diagnostic territorial « Economie circulaire » - Analyse des réponses au questionnaire à destination des acteurs économiques privés & publics - Automne 2020

## IV. Pilier 2 – Ecoconception

### Limitation de la consommation de matières premières et d'énergie



La démarche la plus couramment répandue pour limiter la consommation de matières premières et d'énergie est la limitation des déplacements (56% des sondés).

En deuxième position vient la réduction de la production de déchets par l'adaptation des produits, des équipements et des procédés (48%).

Les démarches de renouvellement des équipements par des équipements plus sobres, d'isolation thermique des bâtiments et du recours aux transports en commun, au covoiturage et aux mobilités sont toutes les trois mises en œuvre par environ 40% des répondants.

La limitation du recours aux matières premières et aux consommations intermédiaires concerne 29% des répondants. Cette part plus faible peut notamment s'expliquer par la complexité plus importante de la mise en œuvre de cette démarche par rapport aux autres.

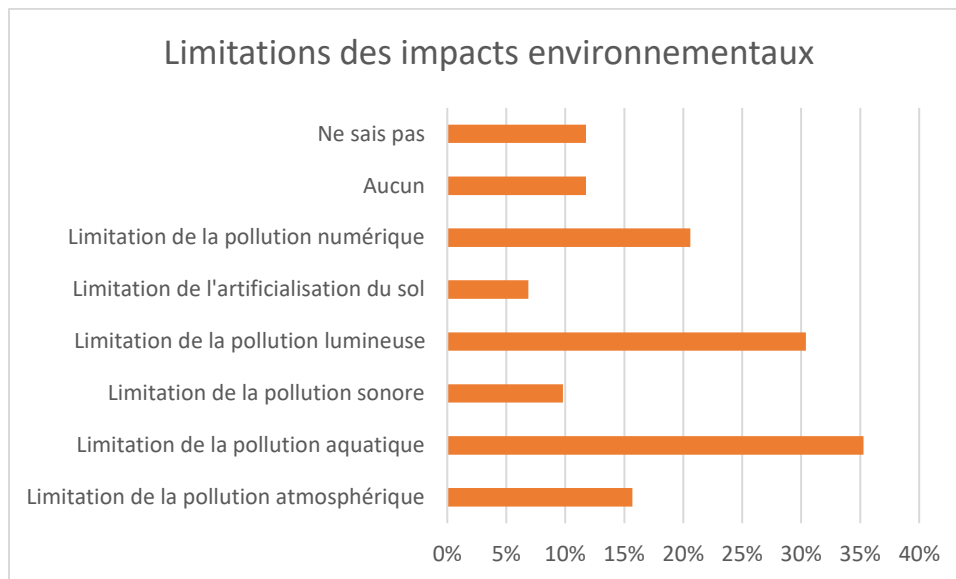
Seuls 6% des répondants n'ont entamé aucune démarche de réduction de consommation de matières premières ou d'énergie.

En commentaire, il a été indiqué d'autres démarches de limitation de consommation de matières premières et d'énergie :

- Le recours à la réutilisation, la réparation et l'achat d'occasion
- La mise en place de consigne et/ou d'emballage réutilisable, le développement de l'achat en vrac
- L'approvisionnement auprès de fournisseurs locaux
- Le développement des usages numériques avec le télétravail et le recours à la visioconférence
- La réduction de la consommation d'électricité et/ou le recours à un fournisseur d'électricité renouvelable
- La réduction des transports et/ou leur mutualisation

Un frein à ces limitations a été souligné, il s'agit de la faiblesse de l'offre de transport en commun sur le territoire induisant un recours important aux véhicules personnels.

## Limitation des impacts environnementaux



12% des sondés n'ont mis en œuvre aucune démarche spécifique de limitation des impacts environnementaux de leurs activités et 12% ne savent pas.

La limitation de la pollution aquatique est la démarche la plus répandue (35%), notamment par l'utilisation de produits écologiques certifiés ou labellisés (ecocert, agriculture biologique, etc.).

La limitation de la pollution lumineuse est également une démarche répandue (30%), notamment par l'absence ou l'extinction nocturne des enseignes lumineuses. *Rappel : L'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels (dont les vitrines de magasins de commerce ou d'exposition) est interdite de 1h à 7h du matin depuis l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.*

La limitation de la pollution numérique (21%) passe essentiellement par le recours à un fournisseur ou à l'autoproduction d'électricité renouvelable.

La limitation de l'artificialisation du sol et de la pollution sonore ne concernent respectivement que 7% et 10% des sondés. Toutefois, peu de répondants ont une activité bruyante ou ayant un impact direct sur l'utilisation des sols.

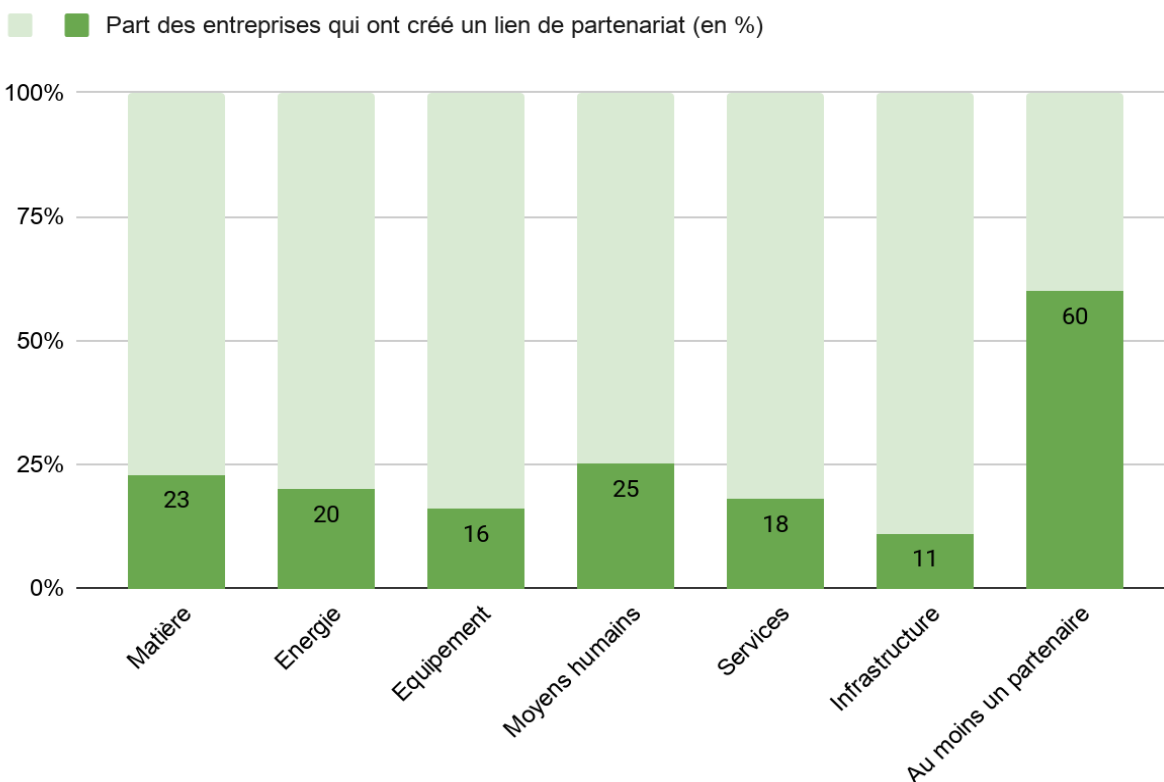
D'autres initiatives ont été mentionnées :

- Limitation de la dégradation des sols par un recours limité aux interventions mécaniques
- Autoproduction d'électricité, d'eau chaude
- Dépollution des sols par les plantes
- Mutualisation de moyens matériels et humains

## V. Troisième pilier – Ecologie Industrielle et Territoriale

### Partenariats inter-entreprises (mutualisation ou échange de ressources)

#### Répartition des différents partenariats identifiés



60% des entreprises ayant répondu au questionnaire mutualisent ou échangent avec une ou plusieurs structures une ou plusieurs ressources.

A titre d'exemple, les répondants ont mentionnés les mutualisations et les échanges suivants :

- Locaux, équipements, matériels communs à plusieurs structures (par exemple : imprimantes, connexion internet, matériels agricoles dans le cadre des CUMA, etc.)
- Maximisation de l'utilisation des espaces disponibles (par exemple : partage d'une salle de consultation médicale et paramédicale par plusieurs praticiens).
- Mutualisation des moyens de transport (pour les biens et les personnes)
- Mutualisation des moyens humains (par exemple: mutualisation d'un poste entre plusieurs structures, coopérative d'activités et d'emplois)
- Utilisation d'un résidu de production pour la création d'un nouveau produit ou l'intégration dans un processus de production (par exemple: intégration de sciures de bois pour la production de composites, transfert du petit-lait vers une exploitation porcine, etc.).

7 / 15

PETR Briannonnais Ecrins Guillestrois Queyras Diagnostic territorial « Economie circulaire » - Analyse des réponses au questionnaire à destination des acteurs économiques privés & publics - Automne 2020

## VI. Quatrième pilier – Economie de la fonctionnalité

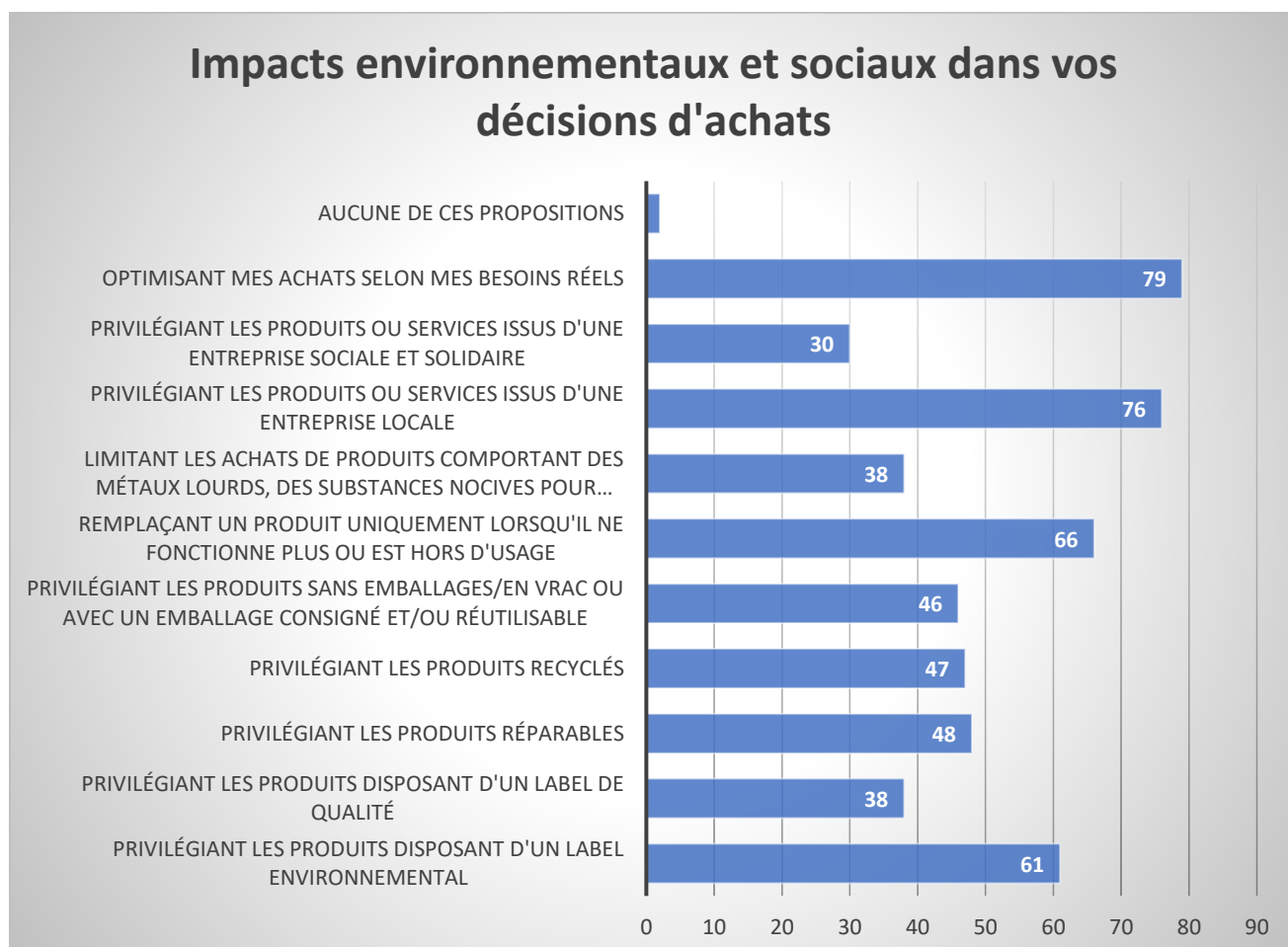
Il n'existe aucune offre connue s'inscrivant dans l'économie de la fonctionnalité sur le territoire.

Plusieurs offres ont été citées mais ne relèvent pas exactement de l'économie de la fonctionnalité ([ici une infographie de présentation](#)): prêt de matériel sur de courtes périodes à destination des touristes afin d'éviter les achats pour de courtes utilisations, ainsi que des offres de location (vélo à assistance électrique, vaisselle, linge de maison, etc.).

Cette absence peut s'expliquer principalement par la faiblesse de l'activité manufacturière, la place prépondérante des activités de services et la petite taille des entreprises.

A cela s'ajoute le fait que le développement de l'économie de fonctionnalité est très récent ainsi que la complexité de la démarche pour faire évoluer une offre économique de la vente d'un bien vers son usage accompagné de services.

## VII. 5ème pilier – Consommation responsable





La très grande majorité des répondants prennent en considération les impacts environnementaux et sociaux associés à leurs décisions d'achats, notamment en optimisant leurs achats selon leurs besoins réels (79%) et en privilégiant les produits ou services issus d'une entreprise locale (76%).

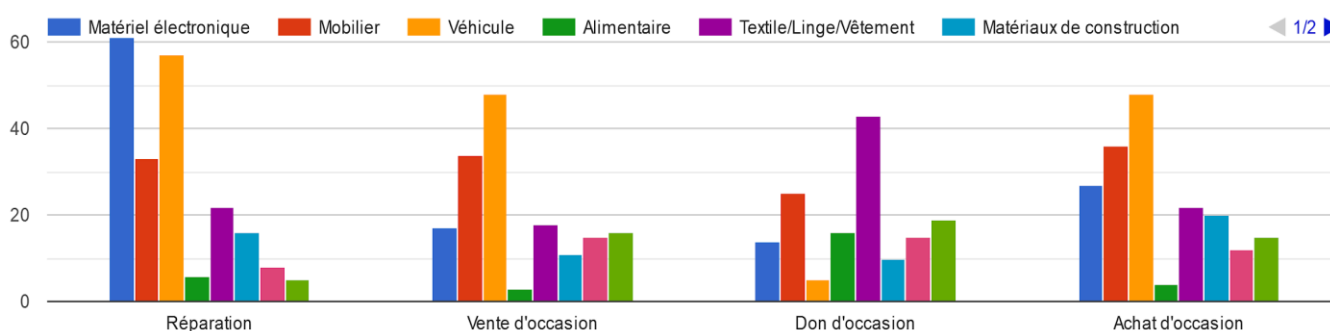
Les labels environnementaux (61%) sont préférés aux labels de qualité (38%). Par ailleurs, la fiabilité des labels fait l'objet d'interrogation de la part de plusieurs répondants.

Les produits et services issus d'une entreprise sociale et solidaire (ESS) sont privilégiés dans 30% des cas. Cette relative faiblesse peut s'expliquer par le fait qu'il n'y ait pas d'offres correspondantes à tous les types d'achat dans le secteur de l'ESS.

Seuls 2 % des répondants ne prennent en compte d'aucune des manières proposées ici les impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions.

## VIII. Sixième pilier – Allongement de la durée d'usage

Pour quel(s) type(s) de produits avez-vous recours à la réparation, à la vente, au don et/ou à l'achat d'occasion?



Suite légende : Rose : autre / Vert clair : aucun

La réparation, la vente, le don et l'achat d'occasion sont couramment pratiqués sur le territoire.

La réparation est le plus couramment pratiqué pour le matériel électronique (58,8%), les véhicules et dans une moindre mesure pour le mobilier. A l'inverse, seuls 4,9 % des répondants n'ont jamais recours à la réparation.

La vente d'occasion concerne principalement les véhicules (47%) et le mobilier et dans une moindre mesure le textile. 15,8 % des répondants ont indiqué ne jamais rien vendre d'occasion.

Les textiles, linges et vêtements sont les objets les plus couramment donnés (41%) suivis par le mobilier (24,5%). 18,6% des répondants ne font jamais de don.

Les véhicules, le mobilier et le matériel électronique sont les objets les plus couramment achetés d'occasion. 14,7% des répondants n'achètent jamais rien d'occasion.

La catégorie des matériaux de construction est la catégorie la moins répandue dans les pratiques de réparation, vente, don ou achat d'occasion. Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreux répondants ne sont pas concernés par ces matériaux. De plus, le développement du réemploi et de la réutilisation des matériaux de construction est encore récent.

Les canaux principaux de ventes, dons et achats sont en premier lieu les ressourceries et les friperies (Fils d'Ariane, La Miraille, La Petite Miraille) et la plateforme numérique Le Bon Coin. Sont également cités les associations caritatives, d'autres plateformes numériques (Recommerce, Happy eco, Vinted, Facebook, Rakuten, donnons.org, Backmarket), le bouche à oreille, les petites annonces, les vides greniers, le troc, les déchetteries.

En ce qui concerne la réparation, sont cités les prestataires de réparation locaux, l'auto-réparation ou les services avec l'entourage, les réseaux associatifs, les SAV des grandes marques.

Parmi les objets ou matières d'occasion que les répondants souhaiteraient trouver également sur le territoire, il s'agit en premier lieu de matériel informatique et électronique (aujourd'hui souvent acheté ou vendu via une plateforme numérique). Sont recherchés d'occasion également du tissu, des couches lavables, des matériaux de construction (dont bois), des isolants écologiques à base de coton de réemploi, des filets de protection (pour l'arboriculture et la viticulture).

## 10 / 15

PETR Briannonnais Ecrins Guillestrois Queyras Diagnostic territorial « Economie circulaire » - Analyse des réponses au questionnaire à destination des acteurs économiques privés & publics - Automne 2020



## IX. Septième pilier – Déchet et recyclage

### Tri des déchets

100% des répondants trient le Papier, le Verre, le Carton et le Plastique dans les Points d'Apports Volontaires ou en déchetterie.

De plus, la très grande majorité des répondants se rendent en déchetterie pour déposer les autres types de déchets produits dans le cadre de leur activité professionnelle.

#### Rappel des consignes concernant les déchets des activités professionnelles sur le territoire du SMITOMGA

- Emballages, Papiers et Verres (petits formats et petites quantités sinon en déchèterie)
- Cartons (aplatis dans les bacs prévus à cet effet)
- Les déchets alimentaires peuvent être compostés (cf. ci-dessous)
- Les déchets verts peuvent être broyés ou déposés en déchèterie
- Les Ordures ménagères (en sacs de 30L maximum sur le territoire de la CCGQ), à n'utiliser qu'en dernier recours, tout comme la benne "encombrants" disponible en déchèterie !

Consultez la page dédiée sur le site du Smitomga :

<http://www.smitomga.com/pages/tri/consignes.html>

Pour tous autres déchets d'activités professionnelles ou les déchets volumineux, des agents de la communauté de communes vous attendent en déchetterie pour vous orienter vers le tri de vos déchets dans les bennes ou réceptacles prévus à cet effet.

<http://www.smitomga.com/pages/tri/les-decheteries.html>

Liste des filières de tri en déchetterie de la CCGQ :

<http://www.comcomgq.com/fr/information/6515/les-decheteries>

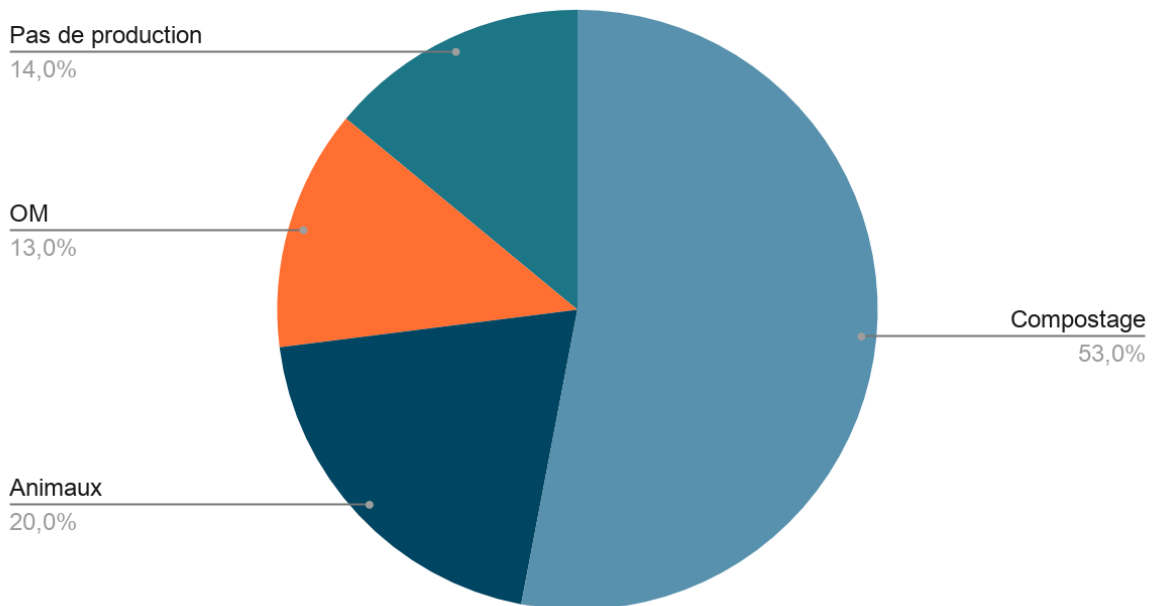
Liste des filières de tri en déchetterie de la CCPE : <http://www.cc-paysdesecrins.com/spip.php?article107>

#### Rappel des consignes concernant les déchets des activités professionnelles sur le territoire de la CCB

Consultez la page dédiée sur le site de la CCB : <http://www.ccbrianconnais.fr/dechets-des-professionnels>

## Biodéchets ou déchets organiques

### Le devenir des restes alimentaires



85% des biodéchets produits par les répondants sont compostés ou valorisés pour nourrir des animaux. A l'inverse, 13% des biodéchets partent dans les ordures ménagères.

Point de vigilance réglementaire : A partir de 2025, toute structure produisant des déchets organiques doit les trier à la source et les valoriser via un dispositif de son choix.

#### Solutions de compostage pour les professionnels du territoire du SMITOMGA (Communautés de communes du Pays des Ecrins et du Guillestrois Queyras)

Estimation du gisement de biodéchets produits et accompagnement vers un dispositif adapté :

1. Site de compostage privé :
  - Installation d'un site de compostage privé avec les outils d'entretien adéquats
  - Tarif : 300 € pour un site standard
  - Formations disponibles pour les salariés et les utilisateurs
  - Soutien vers une bonne utilisation
2. Site de compostage public partagé:
  - Orientation vers l'utilisation d'un site public partagé (avec des outils d'entretien)
  - Formations disponibles pour les salariés et les utilisateurs
  - Soutien vers une bonne utilisation

Contact → Smitomga: [valorisation@smitomga.com](mailto:valorisation@smitomga.com) - 04 92 45 59 91

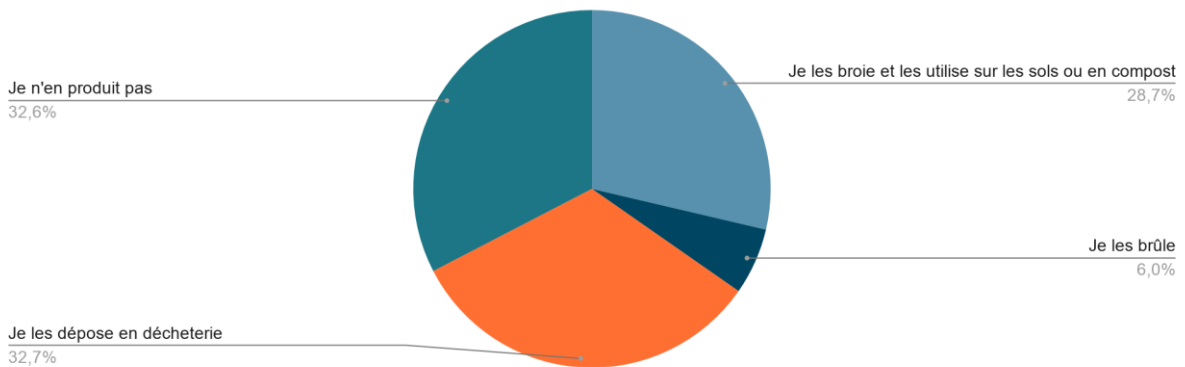
## Solutions de compostage pour les professionnels de la Communautés de communes du Briançonnais

- Conseil des entreprises sur demande de manière personnalisée :
  - Type de compostage le plus adapté,
  - Détermination d'un emplacement,
  - Sur le plan organisationnel en fonction de l'activité et des effectifs,
- Fourniture de bacs de compostage de grande capacité ainsi que de la signalétique (contre participation financière),
- Formation et suivi des établissements,
- Fourniture des outils de suivi.

Contact → Service gestion et valorisation des déchets : [service.dechets@ccbrianconnais.fr](mailto:service.dechets@ccbrianconnais.fr) - 04 92 54 52 52

## Déchets verts

Utilisation des déchets verts



67,4% des répondants produisent des déchets verts.

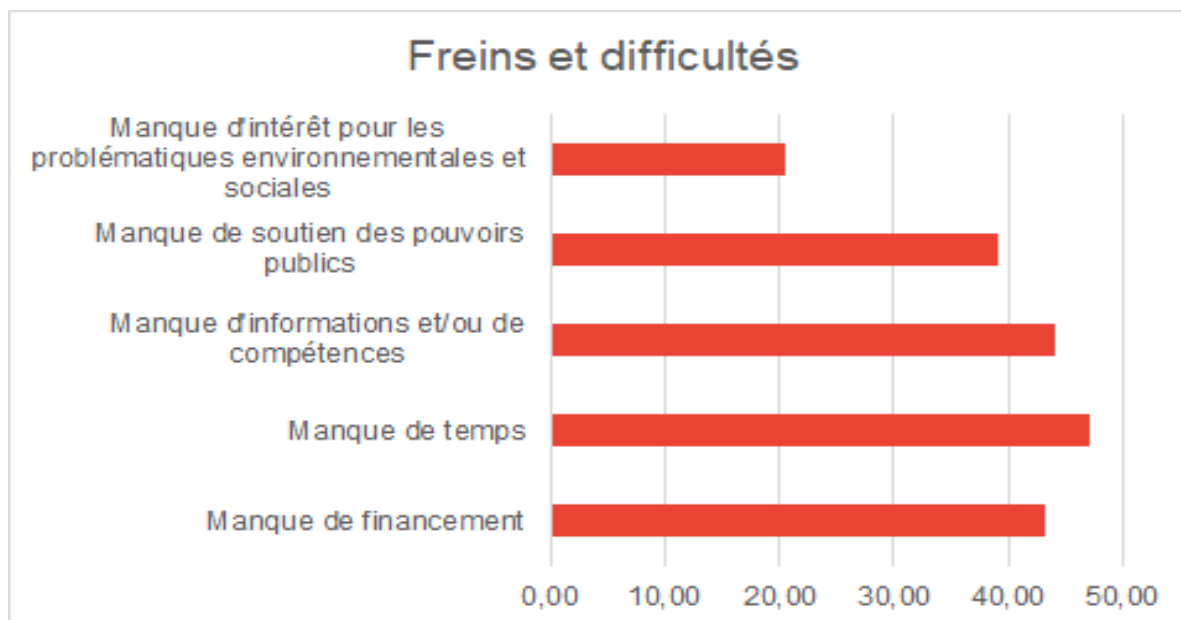
Parmi eux, 42,5% les broient et les réutilisent tandis que 48,5% les déposent en déchetterie.

Près de 9% les brûlent, malgré l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 interdisant le brûlage des déchets verts sur l'ensemble du département des Hautes-Alpes.

Pour rappel, le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit afin de préserver la qualité de l'air car la combustion produit des imbrûlés et des polluants (particules fines, produits toxiques ou cancérigènes). Par ailleurs, tout comme les restes alimentaires, les déchets verts sont une ressource importante pour le territoire. Broyer ou mis en paillage, ils sont nécessaires à l'amendement de nos sols.

## X. Freins et leviers au développement de démarches d'économie circulaire

### Freins et difficultés



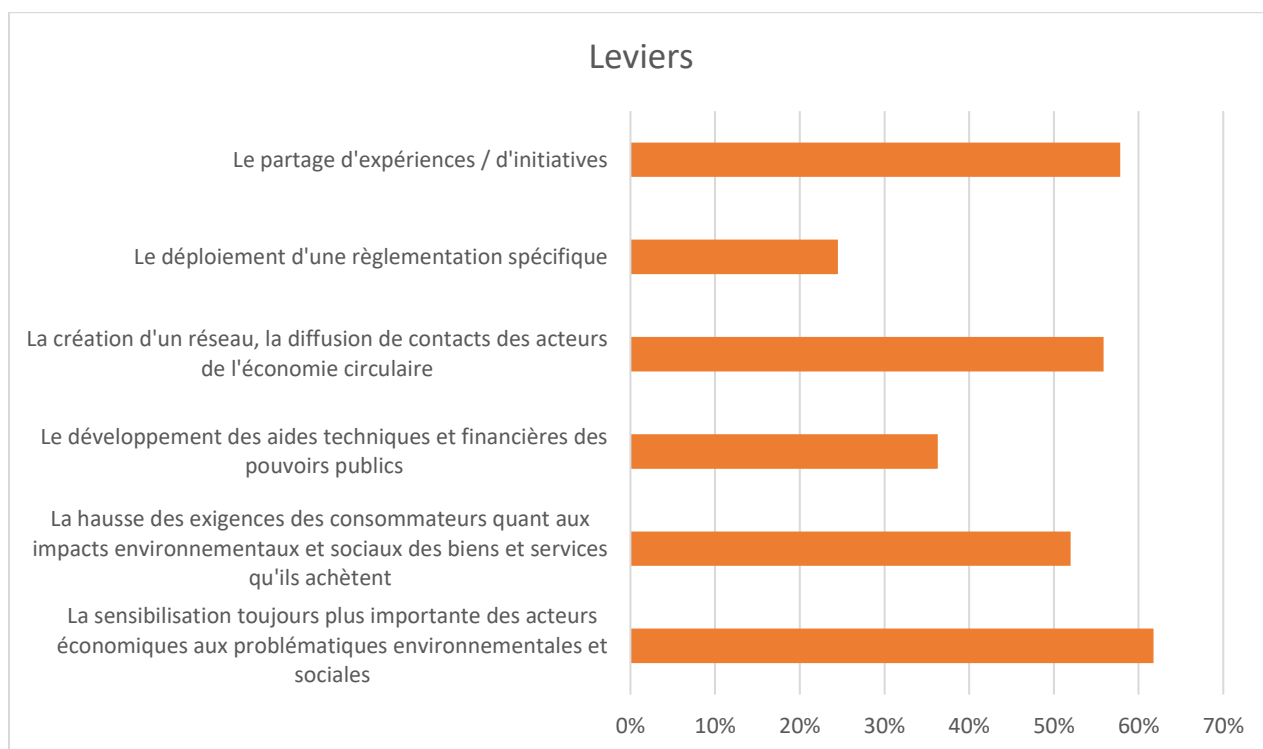
Le manque de temps est le premier frein identifié au développement des démarches d'économie circulaire.

A l'inverse, le manque d'intérêt pour les problématiques environnementales et sociales est le frein le moins souvent cité.

Les autres freins cités sont :

- Les barrières psychologiques entre différents types d'acteurs
- Le manque de concurrence, de prestataires.
- Le manque de services aux entreprises
- Le besoin de créer des nouvelles habitudes de travail
- La nuisance à l'ultra-consommation
- Le contexte actuel

## Leviers



La sensibilisation aux problématiques environnementales est le premier levier de développement de démarches d'économie circulaire.

Il est suivi par la création d'un réseau d'acteurs de l'économie circulaire, le partage d'expériences et d'initiatives et la hausse des exigences des consommateurs.

Les autres leviers cités sont :

- L'accompagnement dans la durée au changement de pratiques et de mentalités
- La prise en main individuelle au sein du collectif des salariés de l'entreprise
- La sensibilisation des collectivités locales par des actes et non des paroles.